

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal**  
**EN DATE DU 14 octobre 2024**  
**A 20 heures 00**

**Secrétaire de séance :** Mme HURAUX Hélène

**Membres présents :**

M. MACHARD Bruno

M. GALLAND Jean-François

M. PUJOL Gilbert .

Mme HURAUX Hélène

M. BUCHER Noël

Mme MANTEY Josiane

Mme TISSERAND Martine

M. CLOT Jean-Paul

M. DOMINGUES Yves

Mme GAULIARD Cécile

M. BOURGEOT Alix

Mme MAGUET Valérie

**Absents excusés :** Mme BATOT-FRANÇOIS Nathalie, M. CARDOT Jules

**Pouvoirs :** Mme BATOT-FRANÇOIS Nathalie à Mme HURAUX Hélène, M. CARDOT Jules à Mme MANTEY Josiane

**VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de sa dernière réunion en date du 07 septembre 2024.

**DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L2122-22 du CGCT
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 05 juin 2020
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation

• **Décision n°17 du 23 septembre 2024**

Dans le cadre de futurs travaux de marquage routiers dans la commune, suite à la réfection de la voirie par le Département, après demande auprès de fournisseurs, il a été accepté le devis de l'entreprise R.P.S. (SAINT-VIT – 25410) pour un montant HT de 4 113.55 € soit 4 936.26 € TTC.

• **Décision n°18 du 30 septembre 2024**

Dans le cadre de la consultation du marché MAPA pour le futur local pour infirmiers, rue Marcot, M. le maire étant absent, signature par Mme TISSERAND Martine, 1<sup>ère</sup> adjointe, de 3 demandes de précisions ou compléments (OUV6) à 3 entreprises ayant répondu de façon incomplète pour le lot 01 (démolition gros œuvre) et lot 05 (électricité)

• **Décision n°19 du 30 septembre 2024**

Signature d'un bail professionnel pour le local sis 27 Grande Rue après le départ de Mme HAENNEL Joanne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, en effet, à cette date ce local sera loué à l'Association « Les Marie-Louise ».

L'activité consistera en une boutique associative destinée à la vente d'artisanat d'art composée des 3 membres suivants :

\*Mme DERMY REGARD Maï-Lys (70800 JASNEY) : photographe

\*Mme HAENNEL Joanne (70210 VAUVILLERS) : couturière

\*Mme HANTZ Audrey (70320 AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT) : illustratrice

Le bail est conclu pour une durée de 9 années renouvelable.

De plus, des travaux de remplacement de la fenêtre arrière du bâtiment sont à envisager.

• **Décision n°20 du 04 octobre 2024**

Dans le cadre du marché de travaux (MAPA) pour le futur local pour infirmiers, l'ouverture des plis s'est déroulée le 16/09/24 et l'analyse des offres présentée le 25/09/24.

M. le Maire a validé l'attribution de l'ensemble des lots le 04/10/24.

Le nombre d'offres reçues par lot :

Lot 1 : Démolitions-Gros œuvre : 3 offres

Lot 2 : Plâtrerie-Peintures : 3 offres

Lot 3 : Menuiseries : 1 offre

Lot 4 : Revêtements de sols : 2 offres

Lot 5 : Electricité : 3 offres

Lot 6 : Plomberie : 3 offres

Il était proposé l'attribution les marchés, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (50 %), la valeur technique et ses sous-critères (30 %) et les délais d'exécution (20 %).

Les lots ci-dessous ont été attribués aux soumissionnaires :

**\*Lot n°01 : DEMOLITION – GROS ŒUVRE :** Attribué à SODEX ANTONIO (SAINTE-MARIE EN CHAUX – 70300) pour un montant de 4 491.50 € HT ;

**\*Lot n°02 : PLATRERIE – PEINTURES :** Attribué à JLG PEINTURES (GY – 70700) pour un montant de 26 965.00 € HT ;

**\*Lot n°03 : MENUISERIES :** Attribué à SAS PODEVIN (QUERS 70200) pour un montant de 10 664.00 € ;

**\*Lot n°04 : REVETEMENTS DE SOLS :** Attribué à ECR (LUXEUIL-LES-BAINS – 70300) pour un montant de 3 585.05 € HT ;

**\*Lot n°05 : ELECTRICITE :** Attribué à SARL DESHAYES BERNARD (BOURBONNE-LES-BAINS - 52400) pour un montant de 11 572 € HT ;

**\*Lot n°06 : PLOMBERIE :** Attribué à JEANDEL-GROSDEMANGE (CORBENAY 70320) pour un montant de 16 905 €. HT

Ce qui amène à un montant HT de base final à 74 182.55 € + option 3 378.00 € contre un montant estimé à 72 700 € HT + option à 1 100 € HT soit un écart base sur estimation à + 1 482.55 € (+2.0393 %).

<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°05 DANS LE BUDGET COMMUNAL</b>
---

Après que la Commune ait reçu 4 arceaux à vélos à titre gratuit par l'association « Pays des Vosges Saônoises », ceci étant considéré comme une subvention reçue, M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer l'écriture d'ordre suivante en section d'investissement dans le budget communal :

<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
-----------------	-----------------

COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
Chap.041		Chap.041	
C/2188	541 €	C/1326	541 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide l'opération mentionnée ci-dessus et autorise M. le Maire à effectuer les démarches administratives et comptables qui en découlent.

<b>RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS ET CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION</b>
--

Le maire informe le conseil municipal des opérations de recensement de la population qui vont se dérouler du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Il est donc nécessaire :

- de recruter deux agents recenseurs qui effectueront la collecte des renseignements et leur transmission en mairie ;
- de fixer les conditions de la rémunération afférente à leurs fonctions.

Ces agents recenseurs seront rémunérés à hauteur totale de la dotation de l'Etat selon le prorata du nombre de logements recensés selon leur secteur sur la commune et incluant les deux séances de formation auxquelles ils devront assister.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

\*ACCEPTÉ :

- de recruter deux agents recenseurs pour la période mentionnée ci-dessus;
- de fixer les conditions de leur rémunération comme évoquées ci-dessus

\*AUTORISE le maire à effectuer les démarches administratives et comptables s'y rapportant (signature de toutes les pièces).

<b>RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOI DANS LE CADRE DU CONTRAT PEC -(PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE) - AGENT D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE</b>
--

Le maire indique que le contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétence) pour l'agent d'entretien de la voirie actuel sera terminé le 19 novembre prochain.

Cet agent donnant toute satisfaction et répondant toujours aux critères pour prétendre à ce type de contrat (après étude des dossiers proposés par Pôle emploi), M. le Maire informe les membres du conseil qu'il serait possible de le renouveler ; il rappelle également que les crédits ont été prévus au budget.

Il propose donc de passer un nouveau contrat P.E.C, avec une prise en charge par l'Etat de 50 % (sur une base à 26 heures).

Les conditions sont les suivantes :

- durée du contrat : 6 mois
- à compter du 20 novembre 2024
- temps de travail hebdomadaire : 30 heures
- rémunération : SMIC horaire

La commune d'AMBIEVILLERS actuellement mutualisée avec la commune de VAUVILLERS au niveau du contrat en cours (cf délibération n°52 du 17/06/22), désire également le renouveler selon les mêmes conditions que précédemment.

Toutefois au niveau de la répartition des jours de travail, après demande par la commune d'AMBIEVILLERS et de l'agent, la répartition des jours de travail sera modifiée comme suit :

**Période hiver : \*Du 1<sup>er</sup> novembre au 30 mars**

3 jours à VAUVILLERS (75 % du temps de travail) soit 22.50 h hebdomadaires

1 jour à AMBIEVILLERS (25 % du temps de travail) soit 7.50 h hebdomadaire

**Période été : \*Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :**

2 jours à VAUVILLERS (50 % du temps de travail) soit 15 h hebdomadaires

2 jours à AMBIEVILLERS (50 % du temps de travail) soit 15 h hebdomadaires

De plus, comme précédemment, la commune d'AMBIEVILLERS remboursera à l'issue du contrat la partie restant à charge par la commune de VAUVILLERS proratisée selon chaque période.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal ACCEPTE qu'un nouveau contrat soit passé avec l'agent actuellement en poste et autorise le maire à signer tous les documents administratifs (contrat, convention à passer avec l'ETAT, notifications, ainsi que tous les documents se rapportant à ce contrat) et comptables (mandats de paiement...) qui en découleront.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOI DANS LE CADRE DU CONTRAT PEC (PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE) POUR L'UTILISATION DU D. R.**

Dans le cadre de l'utilisation du dispositif de recueil (D.R.) au sein de la mairie, le maire indique qu'il est nécessaire de renouveler le contrat Parcours Emploi Compétence avec Pôle Emploi avec la personne du secteur recrutée auparavant et rappelle que les crédits ont été prévus au budget.

En effet, cet agent donne toute satisfaction et répond toujours aux critères pour prétendre à ce type de contrat (après étude des dossiers proposés par Pôle emploi), M. le Maire rappelle également aux membres du conseil que les crédits ont été prévus au budget.

Il propose donc de passer un nouveau contrat P.E.C, avec une prise en charge par l'Etat de 50 % (sur une base à 26 heures).

Les caractéristiques du contrat sont les suivants :

Durée : 6 mois

Date de début : à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024

Durée hebdomadaire : 20 heures

Rémunération : SMIC

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat PEC avec l'agent précédemment recruté et autorise le maire à signer tous les documents administratifs (contrat, convention à passer avec l'ETAT nécessaire à la mise en place de cet accord...) et comptables qui en découleront (mandats de paiement...).

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAÔNE**

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Maire expose :

- ⇒ qu'afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap, le CDG70 propose un **service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi »** avec lequel il est possible de conventionner,
- ⇒ que ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonomiste, assistante sociale,
- ⇒ que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- ⇒ décide d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du CDG de Haute-Saône,
- ⇒ s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

**MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT DE LOCATION POUR LA SALLE DES ASSOCIATIONS (ANCIENNEMENT DÉNOMMÉE « SALLE DU CLUB DE L'AMITIÉ) SISE RUE MAISON DE LA JUSTICE ET ACHAT CUISINIÈRE.**

Suite à la dernière discussion du conseil municipal pour une éventualité de mise en location de la salle communale dite «Salle du Club de l'Amitié» aux administrés ou associations de VAUVILLERS, M. le Maire précise qu'il serait également judicieux de mettre en place un règlement de location qui sera à transmettre au locataire lors de chaque location, ce règlement lui préciserait toutes les modalités administratives, financières, techniques....

Il propose également au conseil municipal de la nommer désormais « Salle des Associations ».

De plus la cuisinière actuelle étant hors service, une administrée, Mme BATOT Virginie de MARNAY (70150) 9 rue Gustave Courbet - propose une nouvelle cuisinière à la commune pour 50 €.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal :

-ACCEPTE la mise en place d'un règlement de location pour la salle communale et de la nommer «Salle des Associations » ;

- ACCEPTTE l'achat d'une cuisinière pour le montant et administré mentionnés ci-dessus ;
- AUTORISE le maire à effectuer les démarches administratives et comptables éventuelles qui en découleront.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE EN VUE DES FUTURS TRAVAUX DE MARQUAGE ROUTIER DES RUES COMMUNALES**

Suite aux travaux de réfection de l'enduit bicouche de la chaussée dans les rues du village par le Département, il y a lieu de mettre en place un nouveau marquage routier.

Plusieurs entreprises ont été sollicités et M. le Maire, dans le cadre de sa délégation, a choisi l'entreprise R.P.S. (SAINT-VIT 25410) la plus intéressante pour la somme de 4 113.55 € HT soit 4 936.26 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 4 113.55 € HT, soit 4 936.26
- d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 1 234.07 € soit 30 %
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
- subvention DETR % : /
- subvention Département 30 % : 1 234.07 €
- etc (autres subventions, à préciser) % : /
- autofinancement : 2 879.48 €

Le maire est chargé d'effectuer les démarches administratives et comptables éventuelles qui en découleront.

**VALIDATION DE LA LISTE DES AFFOUAGISTES ET LAYONS POUR L'HIVER 2024/2025**

Suite aux inscriptions en mairie des demandeurs d'une portion d'affouage, la liste est arrêtée comme suit :

1.PERRIN Florent	11.CLOT Christian	21.ROUSSEL Bruno
2.HOUSER Claude	12.TISSERAND Mickaël	22.ROUSSEL Jacques
3.SAUNIER Dominique	13.REMI Martin	23.DAUBIé DAVID
4.JEANNEY Yves	14.WATIOTIENNE Cédric	24.BAGUET Guy
5.MOUGEL Marilyne	15.HURAUX Mickaël	25.DOMINGUES Yves
6.YETIM Halil	16.WYMANN Carole.	26.TISSOT Emile
7.CLOT Jean-Paul	17.WYMANN Alfret	27. DOUCHE Franck
8.THOUVENOT Claude	18.CAMUS Paulette	28. BERTOLINA Clément
9.CHEVALLEY Raphaël	19.JEDREK Rudy	29. DE KEUKELEIRE Stéphanie
10.PRIGENT Erwan	20.ROUSSEL Fernande	30. JOBERT Christophe

En ce qui concerne les layons seuls :

JEANTROUX Pascal	3 layons
------------------	----------

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les listes mentionnées ci-dessus et charge le maire d'effectuer les démarches administratives et comptables qui en découleront.

\*\*\*\*\*

### Informations diverses

#### Visite au Préfet

Le 17 septembre, suite à sa demande, le maire accompagné de la 1ère adjointe a rencontré le Préfet dans ses bureaux à Vesoul. Cette rencontre a été sollicitée par le maire pour présenter la commune et ses projets à l'autorité préfectorale mais aussi et surtout pour s'assurer que l'état le suivra financièrement sur les projets structurants que sont : la chaufferie bois, la réhabilitation de la maternelle en maison de santé et la création d'une aire de jeux. Cette réunion s'est déroulée en présence du sous-préfet de Lure, de Mme ROSSI chef de service en préfecture en charge des subventions et de M. Olivier GERARD agent chargé d'accompagner notre commune dans le cadre du programme « Village d'Avenir ». Cette réunion s'est traduite par un courrier du Préfet actant l'engagement de l'état au côté de notre commune pour les projets présentés.

#### Travaux de voirie

Le 19 septembre, la commune a fait procéder à une remise en état du chemin des Pommeraies, par un nettoyage de la bande centrale où s'était aggloméré un monticule de terre et par un apport de matériaux à certains endroits et ce pour un coût : 4000€.

#### Nettoyage et Élagage des abords des chemins communaux

L'entreprise MENIERE procédera prochainement au nettoyage et à l'élagage des chemins communaux où la végétation a particulièrement proliféré cette année qui fut particulièrement arrosée.

#### Marquage routier dans la grande rue

Un devis a été signé auprès d'une entreprise spécialisée dans le marquage routier de la grande rue, disparu après la réfection de la chaussée. Toutefois ces travaux ne pourront être réalisés avant fin octobre sous condition d'une météo favorable.

#### Circulation rue Charrière du Loup

En raison de la dangerosité que représente la sortie de la Charrière du Loup sur le CD 417, il est proposé de mettre cette rue en sens unique dans le sens CD 417 vers le CD 50 (cimetière). La sortie se situera donc sur le CD 50. Cette proposition est retenue à l'unanimité par les membres du conseil.

Les riverains seront informés de cette disposition.

#### Réhabilitation de l'ancien local de la poste

Les entreprises ont été retenues et les travaux commenceront dans les prochains jours. Fin des travaux prévus avant les vacances de Noël.

#### Chaufferie bois

L'appel d'offre a été lancé et après l'examen des offres des entreprises candidates, les travaux débiteront en début d'année 2025.

#### Réfection des trottoirs et de la rue du Vigneron

Suite à la réfection de la chaussée sur une partie de la traversée du village et en prévision de la réfection de l'autre partie en 2025, il est envisagé de procéder à la réfection des trottoirs rue Bertrand Foliguet et rue Général Marcot en 2025. Un devis a été sollicité auprès de plusieurs entreprises spécialisées. Dans le même temps il sera procédé à la réfection de la rue du Vigneron particulièrement dégradée dans sa partie basse.

### **Travaux à l'église**

Le 6 novembre, une première rencontre est prévue avec l'architecte en charge des monuments historiques en Franche-comté et l'agent chargé d'accompagner la commune dans le cadre du programme « Village d'Avenir » pour lancer les 1ères bases des travaux de réfection de notre église. Ce dossier particulièrement, complexe en raison de l'inscription de cet édifice aux monuments historiques, nécessite de faire appel à un architecte spécialisé en MH pour établir un audit de l'état de l'église et déposer un permis de construire pour l'ensemble des travaux à réaliser. De ce fait et sans compter sur le temps nécessaire pour déposer et obtenir les subventions des divers organismes et collectivités et lancer les appels d'offre pour recourir à des entreprises spécialisées, les travaux ne pourront être envisagés au mieux pas avant fin 2026/début 2027.

### **Repas des aînés**

Cette année le choix de recourir au restaurant « l'Auberge de Fontenois » à Fontenois la ville a été fait pour organiser le repas des aînés. Les personnes âgées de 70 ans et plus ont toutes reçu une invitation avec la possibilité de solliciter le colis garni en cas d'impossibilité ou de volonté de ne pas participer au repas. Ce repas se déroulera le dimanche 1er décembre à Fontenois la Ville.

### **Téléthon**

Jean-François Galland informe que pour la 2ème année consécutive le comité des fêtes mettra en place un stand place Sambuci le samedi 14 décembre de 09h00 à 12h00 à l'occasion du Téléthon. Outre la vente de boissons chaudes et crêpes ou/et gaufres, une urne sera mise à disposition pour que vous puissiez y déposer vos dons.

### **Beujolais nouveau**

La soirée Beaujolais nouveau organisée par le comité des fêtes se déroulera le samedi 23 novembre à la salle des fêtes. Un prochain communiqué du comité des fêtes vous en précisera l'organisation.

### **Bourse aux jouets**

Hélène HURAUX présidente de l'association « Il était une fois » informe qu'une bourse aux jouets se tiendra à la salle des fêtes le samedi 16 novembre (journée). Les personnes désireuses de vendre des jouets peuvent se rapprocher de la présidente de l'association.

### **Marché de Noël**

Hélène HURAUX informe que le marché de Noël se déroulera le 14 décembre après-midi si toutefois il y a suffisamment d'exposants car pour l'heure les réponses de participation des potentiels exposants ne sont pas légion.

### **Vœux 2025**

La cérémonie des vœux 2025 se déroulera à la salle des fêtes le samedi 18 janvier à 18h30.


\*\*\*\*\*

Fin de la séance : 22h15

**Prochain conseil : Vendredi 29/11/2024**

La secrétaire de séance,

Mme HURAUX Hélène



Le Maire,

M. Bruno MACHARD

